

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nourira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA (CMC-DFK International) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK), **annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel du CMF n° 5585 du 11 avril 2018**

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	194 278	90 521
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	514 551	299 220
Créances sur la clientèle	3	4 066 862	3 660 592
Portefeuille-titres commercial	4	1 059 696	857 314
Portefeuille d'investissement	5	440 248	385 223
Titres mis en équivalence	6	44 236	48 770
Valeurs immobilisées	7	73 480	69 357
Autres actifs	8	70 691	49 313
TOTAL ACTIF		6 464 042	5 460 310
PASSIF			
Banque centrale et CCP		657 000	470 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	161 800	95 197
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 670 705	4 057 261
Emprunts et ressources spéciales	11	266 610	181 696
Autres passifs	12	110 844	68 510
TOTAL PASSIF		5 866 959	4 872 664
CAPITAUX PROPRES			
Capital	13	100 000	100 000
Réserves groupe	14	456 076	431 103
Résultat consolidé de l'exercice	14	31 639	47 789
TOTAL CAPITAUX PROPRES		587 715	578 892
Part des minoritaires dans les réserves		8 078	7 550
Part des minoritaires dans le résultat		1 290	1 204
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		6 464 042	5 460 310

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2017	31.12.2016
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	514 721	499 920
Crédits documentaires	390 602	275 191
Actifs donnés en garantie	659 000	470 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 564 323	1 245 111
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	209 980	150 511
Engagements sur titres	3 050	500
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	213 030	151 011
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	588 595	373 203

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	15	273 600	240 011
Commissions (en produits)	16	59 817	55 066
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	84 550	68 067
Revenus du portefeuille d'investissement	18	19 129	17 521
Total produits d'exploitation bancaire		437 096	380 665
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	192 231	160 210
Commissions encourues		5 157	4 730
Total charges d'exploitation bancaire		197 388	164 940
PRODUIT NET BANCAIRE		239 708	215 725
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(52 785)	(33 078)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(8 281)	(6 657)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		4 510	3 591
Autres produits d'exploitation		109	108
Frais de Personnel		(83 138)	(75 805)
Charges générales d'exploitation		(41 344)	(36 260)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(13 360)	(12 608)
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 419	55 016
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(9 610)	198
Impôt sur les bénéfices		(2 759)	(2 623)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		33 050	52 591
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		(121)	(3 599)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		32 929	48 992
Part des minoritaires		1 290	1 203
RESULTAT NET DU GROUPE		31 639	47 789
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		31 639	47 789

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		420 157	373 709
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-209 060	-173 879
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-69 303	-15 439
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-478 346	-339 983
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		613 186	237 816
Titres de placement		-171 372	188 396
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-81 827	-71 741
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-35 586	-34 688
Impôt sur les sociétés		-6 667	-2 523
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		- 18 818	161 668
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 305	19 514
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		-65 673	-62 668
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		-15 411	-10 209
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-62 780	-53 363
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		31 013	-8 347
Augmentation \ diminution ressourcesspéciales		102 418	47 614
Dividendes verses		-22 856	-22 865
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		110 575	16 402
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		28 977	124 706
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		-205 806	-330 512
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	-176 829	-205 806

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2017, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Integration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,99%
Arab Tunisian Lease*	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,53%
Arab Tunisian Invest*	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,79%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,07%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,28%
UNIFACTOR*	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,46%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	87,80%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,02%
Axis Trésorerie*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,53%
Axis Prudent*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,44%
FCP IRADETT 20*	Financier	Associée	Mise en équivalence	18,63%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	24,72%
FCP IRADETT 100*	Financier	Associée	Mise en équivalence	47,23%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,92%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	16,25%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,47%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

*Rapports d'audit 2017 non-communicués

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2016.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2017 sur la même proportion en 2016. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application *des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.*

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 Décembre 2014, pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

5.1. ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 194 278 KDT au 31 Décembre 2017, contre 90 521 KDT au 31 Décembre 2016 soit une augmentation de 103 757 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	37 169	31 397
Compte courant BCT	157 084	59 083
Compte courant postal	20	20
IBS Transport de fonds	0	17
Traveller's Chèques	5	4
Total	194 278	90 521

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 514 551 KDT au 31 Décembre 2017, contre 299 220 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 215 331 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
DAV auprès des banques	167 040	69 599
Prêts BCT	17 147	32 197
Prêts interbancaire	50 681	26 000
Prêts en devises	199 613	92 116
Prêts accordés aux établissements financiers	45 878	42 721
C.C.ste de leasing	10 586	8 849
Autres créances	21 882	26 804
Créances rattachées	1 725	934
Total	514 551	299 220

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2017, un solde net de 4 066 862 KDT contre 3 660 592 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 406 270 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	506 163	445 560
Portefeuille Escompte	400 653	328 024
Crédits à la clientèle non échus	3 030 288	2 794 670
Créances douteuses et litigieuses	210 360	165 805
Produits à recevoir	28 854	24 142
Produits perçus d'avance	(8 727)	(4 965)
Créances impayées	221 877	169 586
Total brut des crédits accordés à la clientèle	4 389 468	3 922 822
Avances sur placements à terme	25 061	10 954
Créances rattachées sur avances placements à terme	10 357	4 539

Autres créances	6 561	7 907
Total Autres créances	41 979	23 400
Total brut des créances sur la clientèle	4 431 447	3 946 222
A déduire couverture :		
Agios réservés	(91 138)	(66 847)
Provisions	(273 447)	(218 783)
Total Provisions et agios	(364 585)	(285 630)
Total net des créances sur la clientèle	4 066 862	3 660 592

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2017, à 1 059 696 KDT contre 857 314 KDT à fin 2016, soit une augmentation nette de 202 382 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Bons de Trésor	977 942	809 762
Décote	(2 510)	(1 992)
Primes	12 081	5 441
Titres de placement	38 287	21 804
Créances et dettes rattachées	33 896	22 299
Total	1 059 696	857 314

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 440 248 KDT au 31 Décembre 2017, contre 385 223 au 31 Décembre 2016, soit une augmentation nette de 55 025 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres d'investissement	100 038	104 348
SICAR Fonds gérés	36 821	18 407
Titres de participations	329 477	281 559
Participation en rétrocession	-	1 630
Créances rattachées	10 418	15 240
Total brut du portefeuille d'investissement	476 754	421 184
Provisions	(36 506)	(30 275)
Plus-value réservées	-	(5 686)
Total provisions et plus-value réservées	(36 506)	(35 961)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	440 248	385 223

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 44 236 KDT à la date du 31 Décembre 2017, contre 48 770 KDT au 31 Décembre 2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres A T L	27 211	25 683
Titres A T I	2 974	2 978
Titres A F C	1 555	1 493
Titres UNIFACTOR	3 524	3 138

Titres Arabia Sicav	4 977	4 797
Titres Sanadett Sicav	1 255	8 039
Titres Axis Trésorerie	216	339
Titres Axis Prudent	70	66
Titres CODIS	611	611
FCP IRADETT 20	100	128
FCP IRADETT 50	131	175
FCP IRADETT 100	145	140
FCP IRADETT CEA	94	87
FCP SALAMETT PLUS	1 058	280
FCP SALAMETT CAP	315	816
Total Titres mis en équivalence	44 236	48 770

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 Décembre 2017 à 73 480 KDT contre 69 357 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 4 123 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.16	Acquisition	Cession	VB au 31.12.17	Amortissements cumulés au 31.12.2017	Reprises 2017	V Nette au 31.12.17
Terrains	5 036	-	-	5 036	-	-	5 036
Immeubles	27 799	364	-	28 164	14 800	-	13 363
Matériels et Mobiliers	8 467	700	139	9 028	6 119	121	3 030
Matériels informatiques	36 738	5 329	61	42 006	31 943	10	10 073
Matériels roulants	9 961	1 175	842	10 294	7 981	806	3 119
Matériels de sécurité	4 488	589	33	5 044	2 299	-	2 745
Logiciels informatiques	26 742	3 236	4	29 974	21 141	-	8 832
AAI	48 088	4 324	15	52 397	36 580	-	15 817
Autres Immobilisations	8 194	5 643	4 789	9 098	66	-	9 032
Ecart d'acquisition	2 638		205	2 433	-	-	2 433
Total	178 151	21 361	6 088	193 425	120 929	937	73 480

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à 70 691 KDT contre 49 313 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 21 379 KDT détaillée comme suit

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Crédits & Avances aux Personnels	22 234	18 294
Impôts Actif	4 883	4 907
Impôts différer Actif	1 955	879
Stocks Imprimés & Fournitures	1 301	1 178
Charges à répartir	1 685	1 479
Comptes d'attente	38 328	22 255
Crédits pris en charge par l'Etat	305	321
Total	70 691	49 313

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31 Décembre 2017, contre un montant de 1 479 KDT à fin 2016 soit une augmentation de 206 KDT se détaillant comme suit

Désignation	VB Déc. 2017	Résorptions cumulées Déc-16	Résorption Exercice 2017	Résorptions cumulées Déc-17	V.NettoDéc 2017
Autres charges à répartir	4 314	1 517	1 112	2 629	1 685
Total	4 314	1 517	1 112	2 629	1 685

5.2. PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 95 197 KDT au 31 Décembre 2016, à 161 800 KDT au 31 Décembre 2017.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts	138 183	75 785
Dépôts à vue	19 136	15 905
Dettes rattachées	4 481	3 507
Autres dépôts à affecter	-	-
Total	161 800	95 197

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 670 705 KDT au 31 Décembre 2017, contre 4 057 261 KDT au 31 Décembre 2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts à vue	1 589 506	1 347 242
Dépôts à Terme	1 791 734	1 595 012
Comptes d'épargne	992 975	890 793
Autres sommes dues à la clientèle	281 648	211 725
Dettes rattachées	14 842	12 489
Total	4 670 705	4 057 261

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 266 610 KDT au 31 Décembre 2017, contre 181 696 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 84 914 KDT

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dotation FOPRODI	-	322
Dotation FONAPRA	1 912	1 644
Lignes de crédit extérieures	159 528	92 324
Emprunt obligataire	82 772	51 759
Autres ressources	18 593	32 510
Intérêts courus	3 805	3 137
Total	266 610	181 696

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2017 à 110 844 KDT contre 68 510 KDT à fin 2016, soit une augmentation de 42 334 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2017	31.12.2016
Frais liés au Personnel	25 802	21 073
Divers frais à payer	11 170	12 510
Impôts Passifs	13 299	16 002
Provisions pour risques et charges	9 721	11 130
Comptes D'attente	(1 784)	7 795
Autres	52 636	
Total	110 844	68 10

5.3. CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2017, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 597 083 KDT à fin 2017, contre 587 646 KDT à fin 2016, soit une augmentation de 9 437 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2017 avant affectation	Solde au 31.12.2016 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	456 076	431 103
Modifications Comptables		-
Résultat consolidé	31 639	47 789
Total capitaux propres groupe	587 715	578 892
Part des minoritaires dans les réserves	8 078	7 550
Part des minoritaires dans le résultat	1 290	1 204
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	597 083	587 646

Note 14 : Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	31 579	537 476
Arab Tunisian Lease	3 379	8 769
A F C	37	1 228
Arab Tunisian Invest	158	245
Arab Tunisian Develop	-4 253	6 237
UNIFACTOR	503	2 010
Arabia Sicav	48	- 1835
SanadettSicav	47	304

Axis Trésorerie	8	8
Axis Prudent	2	38
FCP IRADETT 20	2	28
FCP IRADETT 50	2	59
FCP IRADETT 100	0	74
FCP IRADETT CEA	2	22
FCP SALAMETT PLUS	42	946
FCP SALAMETT CAP	12	232
CODIS	71	234
Total	31 639	556 076

5.4. ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 273 600 KDT au cours de l'Exercice 2017 contre un montant de 240 011 KDT au cours de l'Exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Intérêts sur crédit CT & MLT	217 998	193 751
Intérêts sur comptes courants débiteurs	46 990	40 445
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 149	1 201
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	5 463	4 614
Total	273 600	240 011

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 59 817 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 55 066 KDT au cours de l'exercice 2016 :

Désignation	2017	2016
Commissions sur comptes et moyens de paiement	34 156	31 044
Commissions sur opérations internationales	3 939	2 902
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 220	9 089
Récupérations et autres commissions	12 502	12 031
Total	59 817	55 066

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 84 550 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 68 067 KDT au cours de 2016.

Désignation	2017	2016
Produits sur Bons de Trésor	55 851	54 504
Décote sur titres de transactions	(687)	2 259

Prime sur titres de transactions	6 640	(2 020)
Produits sur placements	43	(29)
Gains sur portefeuille-titres commercial	61 847	54 714
Profit/ Perte sur opérations de change	3 263	1 116
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(69 273)	6 136
Profit/ Perte sur position de change à terme	88 713	6 101
Gains sur opérations financières	22 703	13 353
Total	84 550	68 067

Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 19 129 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 17 521 KDT au cours de l'exercice 2016 :

Désignation	2017	2016
Produits de valeurs mobilières	8 131	7 246
Produits sur participations en portage et fonds gérés	10 998	10 275
Total	19 129	17 521

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 192 231 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 160 210 KDT au cours de 2016.

Désignation	2017	2016
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	61 570	59 142
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 198	5 594
Intérêts sur dépôts à terme	70 973	52 133
Intérêts sur comptes d'épargne	37 059	30 217
Intérêts sur dépôts à vue	15 431	13 124
Total	192 231	160 210

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 52 785 KDT au cours de 2017 contre un montant de 33 078 KDT au cours de 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Dotations aux provisions sur créances et passifs	55 280	32 411
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	7 133	5 167
Dotations/reprises aux provisions collectives	500	1 385
Frais et pertes sur créances	877	1 445
Radiation de créances	82	21 609
Reprises sur provisions	(11 087)	(28 939)
Total	52 785	33 078

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 281 KDT au cours de 2017 contre un montant de 6 657 KDT au cours de 2016 se détaillant ainsi:

Désignation	2017	2016
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	9 170	6 777
Plus-value sur cession de titres de participations	210	-
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 099)	(120)
Total	8 281	6 657

5.5. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de (176 829) KDT contre un solde de (205 806) KDT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	195 735	91 731
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	148 384	53 972
Titres des sociétés cotées et des sicav	44 530	43 963
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(565 477)	(395 472)
Total	(176 829)	(205 806)

5.6. Evénements postérieurs à la date de clôture

Note 23 : Evénements postérieurs à la publication des états financiers

La banque a reçu en date du 17 Avril 2017, une correspondance de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à modifier les classes de risque d'une liste de relations. Cette modification a entraîné une baisse du résultat net du groupe et des capitaux propres de 23 096 KDT pour passer respectivement de 54 735 KDT à 31 639 KDT et de 610 810 KDT à 587 715 KDT.

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidé de l'Arab Tunisian Bank , comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 587 715 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 31 639 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidé de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Question d'audit clé	Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit
Evaluation des engagements de la clientèle	
<p>La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (64%) et de celle du coût net du risque associé (impact de 46 236 Kdt en provisions individuelles et 18 182 Kdt en agios réservés) dans le résultat de l'exercice.</p> <p>Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes »</p> <p>Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.</p>	<p>Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;• la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;• les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire. <p>Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.</p>
Evaluation des provisions sur fonds gérés	
<p>Au 31 décembre 2017, l'encours des placements à travers les fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de 340 440 Kdt (dont principalement, Titres de participations ATD SICAR : 275 007 Kdt, Autres Fonds gérés SICAR : 36 821 Kdt), pour une provision de 31 484 Kdt, soit un montant net de 308 956 Kdt, représentant 4,8% du total bilan-Actif.</p>	<p>L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.• Nous avons rapproché les résultats de nos

Question d'audit clé

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés SICAR et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2017 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Observations

Nous attirons l'attention sur les faits suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés, qui indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

- Comme il est expliqué au niveau de la note 23 « Evénements postérieurs à la date de publication des états financiers », le présent rapport annule et remplace celui daté du 21 Mars 2018

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à

lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 20 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z-KPMG
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI

C.M.C-DFK
Chérif BEN ZINA